

## LE MOT DU MAIRE

Chères Longuevillaises, Chers Longuevillais,

La pandémie que nous traversons depuis trop longtemps nous prive de la vie sociale, festive et culturelle que nous affectionnons. Nous devons nous adapter, nous réinventer pour continuer car l'histoire a montré que chaque crise a donné lieu à un renouveau. C'est donc avec humilité mais détermination que nous poursuivons nos actions.

Soyons donc optimistes, croyons à l'avenir! Pour cela, nous nous efforçons d'être à vos côtés pour répondre à vos attentes avec l'aide de l'ensemble du personnel communal. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

Parmi les investissements votés lors du budget 2021, l'un d'entre eux concerne la route de Newton Longville. Ce projet devrait modifier profondément l'aspect de cette artère principale, largement empruntée.

En collaboration avec les services de la Communauté de Communes Terroir de Caux et grâce au financement du Département de la Seine-Maritime, les travaux comprendront la mise en séparatif des réseaux pluvial et d'assainissement, la remise en état des trottoirs ainsi que la création d'une piste cyclable.

Il s'agit d'une très grosse opération pour laquelle votre conseil municipal a commencé à thésauriser la dépense dès cette année afin de ne pas la financer par emprunt. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce projet qui va impacter tous les foyers de cette voie.

Vous avez pu constater, tout récemment, la mise en place dans le centre bourg d'un panneau lumineux permettant de vous tenir au courant très rapidement des principales informations de la vie municipale et associative. L'application « CentoLive », téléchargeable gratuitement sur le Play Store ou sur l'Apple Store, vous permettra d'avoir accès depuis votre téléphone aux informations affichées sur ce journal électronique.

Le 13 juin prochain, pourvu que la situation sanitaire le permette, notre commune sera le théâtre d'une manifestation sportive automobile inédite dans la région avec un slalom en côte, rue Gauthier Giffard sur 1780 mètres. A suivre donc...

Croyez, Chères Longuevillaises, Chers Longuevillais, à l'assurance de mes meilleurs et dévoués sentiments. Surtout, prenez bien soin de vous!

Chaleureusement à vos côtés,



Votre Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Olivier BUREAUX".

Olivier BUREAUX



## LE CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES ENFANTS n'a pas de chance!

Élu en 2018, il n'a pu mener des activités que durant quelques mois avant d'être contraint à l'inaction en raison de la crise sanitaire.

Le mandat de ses membres aurait dû prendre fin au mois d'octobre 2020 mais il a été prolongé de fait, comme celui

des adultes.

Néanmoins, afin de finir (peut-être) en beauté, ce C.M.J.E a décidé, en accord avec les membres de la commission municipale correspondante, de lancer un concours de dessins à l'occasion de la fête de Pâques.

Doté par le Comité des Fêtes, il récompensera tous les Longuevillais participants, âgés de 2 à 11 ans, qui ont déposé leur œuvre dans une urne, sur le marché, le dimanche 4 avril.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Les principes portés par le nouveau protocole sanitaire, élaborés dans le contexte de confinement depuis le 2 novembre 2020, ont été appliqués à notre service de restauration scolaire.

Il a intégré, bien évidemment, les évolutions rendues nécessaires par le contexte épidémique de janvier 2021.

C'est ainsi que la salle de cantine scolaire n'a été ouverte qu'aux seuls enfants de l'école élémentaire.

Ceux de l'école maternelle ont, quant à eux, été délocalisés à la salle des fêtes. Cela a nécessité le recrutement d'une personne supplémentaire, dédiée spécifiquement à ce service.

Après être entrés classe par classe (il n'y a pas de brassage), les élèves d'un même niveau scolaire déjeunent ensemble et maintiennent une distanciation de deux mètres entre les tables. Un dressage à l'assiette par le personnel évite aux enfants de manipuler les denrées.

Les offres alimentaires en vrac ont été prohibées: le pain et les cruches d'eau sont servis par un adulte respectant une hygiène des mains.

Bien entendu, les tables sont désinfectées et le personnel fait changer le masque des enfants après les services.

Parents, soyez rassurés ! Votre municipalité met tout en œuvre pour protéger la santé de vos enfants ainsi que celle des enseignants et du personnel municipal tout en conservant la même qualité de repas.



## RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 ECOLE MATERNELLE « LES P'TITS CARTABLES »

Les enfants nés en 2018 et, dans la mesure des places disponibles, ceux nés en janvier et février 2019 ont pu être inscrits les vendredis 2 et 9 avril derniers de 16h45 à 18h30.

Une pré-inscription préalable à la mairie a été nécessaire. Munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile, un dossier d'inscription a été délivré que les parents d'élèves ont apporté lors du rendez-vous avec la directrice.

Si l'élève est propre et qu'il ne porte pas de couche même pour la sieste, il a pu être inscrit. Les parents ont dû apporter les documents suivants:

- \* un certificat d'inscription scolaire délivré par la mairie,
- \* une photocopie des pages parents et enfants du livret de famille,
- \* une photocopie des certificats de vaccinations obligatoires: DT, Polio, B.C.G, ainsi qu'un test tuberculique de moins de deux ans ou le carnet de santé,
- \* une copie de la décision de divorce ou de la décision judiciaire attribuant l'autorité parentale,
- \* la fiche de renseignements délivrée par la mairie,
- \* 2 photos d'identité.

Pour information, même si les dates d'inscriptions sont passées, vous pouvez toujours inscrire vos enfants auprès de l'établissement scolaire.



## RAPPEL

Dans notre commune, la collecte des déchets a lieu toutes les semaines IMPAIRES.

Les bacs JAUNES sont ramassés le MERCREDI et les bacs GRIS sont collectés le VENDREDI.

N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte et ne mettez pas de sacs noirs dans le bac jaune. Les déchets recyclables doivent être mis en VRAC.

Lors des jours fériés, toutes les collectes sont décalées d'une journée. Ce sera le cas, par exemple, le jeudi 13 mai. Les bacs GRIS ne seront pas collectés ce jour-là mais devront être sortis le VENDREDI 14 MAI à la place pour être collectés le samedi.

## LE MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

La Boucherie-Charcuterie de M. Ludovic ALARD, à Longueville-sur-Scie, peut s'enorgueillir de compter parmi son personnel le **MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE**, dans la catégorie « charcuterie », en la personne de **Mathias LIMARE**.



C'est la première fois que M. ALARD a accepté de prendre un apprenti dans son établissement, mais c'est parce qu'il le connaissait bien pour l'avoir côtoyé durant la préparation de son CAP de Boucherie. C'est ainsi qu'il l'avait incité à préparer un autre CAP, de Charcuterie cette fois et qu'il a accepté d'être son maître de stage en 2020.

Né le 24 décembre 2003, Mathias est le benjamin d'une fratrie de quatre enfants. Originaire de la commune d'Hermanville, il a étudié au collège Guy de Maupassant, de Bacqueville-en-Caux jusqu'en 2018, avant de s'orienter vers l'apprentissage. Il a intégré ensuite le Centre de Formation des Apprentis Eugénie Brazier de Rouxmesnil-Bouteilles où il a passé et obtenu son CAP de Boucherie.

Suivant les conseils de M. ALARD, il apprend ensuite le métier de charcutier, aidé par Florent DELAPORTE, ouvrier-charcutier.

Bien qu'étant en première année, son patron décide de le présenter au concours régional de meilleur apprenti, organisé à Dieppe. Face à trois autres candidats de deuxième année et à un autre de première année, comme lui, il termine à la première place. Cette victoire lui confère le titre

de **Meilleur Apprenti de Normandie** et le qualifie d'office pour le concours national.

Normalement, celui-ci, organisé par le CEPROC (Centre d'Excellence des **PRO**fessions **CUL**inaires), aurait dû se tenir au Salon de l'Agriculture à Paris.

Mais, compte tenu de la crise sanitaire, le salon a été annulé et le concours s'est tenu dans les locaux du CEPROC, toujours à Paris.

Au cours de ce 50ème concours national, les vingt candidats, lauréats régionaux, devaient préparer chacun trois plats imposés durant les deux jours de la compétition: une mousse de foie de porc aux morilles, un saucisson au porc et canard, un pâté en croûte.

Et c'est le travail de Mathias qui a été récompensé par les jurés, ainsi que celui de quatre autres candidats qui deviennent tous Meilleurs Apprentis de France, leur ouvrant ainsi de belles perspectives d'avenir et un tremplin pour entrer dans la vie active.

Tous ces jeunes ont d'ailleurs eu l'honneur d'un reportage télévisé dans l'émission « Sept à huit life » du dimanche 21 mars dernier.

Mais notre jeune apprenti longuevillais ne veut pas s'arrêter en si bon chemin. Sur les conseils de son maître de stage, il compte préparer et obtenir un Brevet Professionnel sur 2 ans pour devenir traiteur et, pourquoi pas, reprendre l'affaire de son patron, qui sait?

En attendant, nous renouvelons à Mathias et à Ludovic ALARD nos plus vives félicitations !





## LES JEUNES TALENTS DE LONGUEVILLE RECOMPENSES

Lola (Maire du C.M.J.E), accompagnée de Tom, son adjoint et de Floée, conseillère municipale jeune, ont reçu dimanche 4 avril la quinzaine de dessins apportés par les candidats au concours de Pâques sur le marché dominical.

Chacun a été récompensé grâce au Comité des Fêtes en recevant cloches, poules ou œufs en chocolat.

Dans un esprit de sagesse, les membres du C.M.J.E ont décidé que tous les candidats étaient déclarés vainqueurs.

Ils ont donc tous reçu une entrée pour le parc accrobranches « Arb'Aventure ».

BRAVO à tous les participants!

## DU NOUVEAU SUR LA FEUILLE D'IMPOTS LOCAUX....

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les budgets communaux bénéficient à compter de 2021 des allocations compensatrices de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B) perçues antérieurement par le Département. La loi de finances prévoit ce transfert en majorant le taux communal de T.F.P.B (appliqué sur la base de la propriété) de l'ex-taux départemental de T.F.P.B.

En clair, sur la feuille d'impôts du contribuable à l'impôt foncier, cela revient à supprimer la colonne « Département » et à fusionner les taux des deux collectivités que sont la commune et le département, au profit de la commune.

Votre conseil municipal a voté tout récemment son budget 2021 en appliquant ces dispositions.

Pour mémoire, les assujettis à l'impôt foncier en 2020 ont vu la base taxable de leur propriété être taxée à hauteur de 31,91 % au profit de la commune et à concurrence de 25,36% en faveur du département.

Avec la réforme, et compte tenu du vote du Conseil Municipal, le taux communal s'établit désormais à 57,27 % (au lieu de 31,91 %), ce qui correspond à la somme de deux taux, celui communal et celui départemental.

En pratique, cela ne change rien pour le contribuable !

Mais d'aucuns pourraient se demander pour quelle raison le taux communal a subi une telle augmentation?



A l'origine, le législateur a voulu compenser la disparition de la Taxe d'Habitation (T.H) par ce mécanisme. La plupart des foyers fiscaux ne la payant plus il a créé ce dispositif en compensation pour les communes dont c'était une source de recette importante.

Il n'y aura donc pas d'augmentation des impôts locaux de la part de la commune en 2021 mais bien une augmentation du taux de T.F.P.B.

**...MAIS PAS DE CHANGEMENT POUR LE CONTRIBUABLE**

### Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale

- \* Du Lundi au Jeudi de 9h à 12h.
- \* Le Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- \* Le samedi de 9h à 12h (agence postale seulement)

Nous joindre: Tél : 02 35 83 30 47

email : [mairie-longueville-sur-scie@wanadoo.fr](mailto:mairie-longueville-sur-scie@wanadoo.fr)

**En cas d'urgence uniquement :** Une permanence téléphonique est mise en place en dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

